

LYCÉE : OUVERTURE DE DISCUSSIONS



Calendrier

Jean-Paul de Gaudemar doit prendre contact avec les organisations signataires pour établir une méthode de discussion. La première étape serait un texte de cadrage remis au ministre le 10 juillet.

En annonçant une réforme du lycée général et technologique, le ministre X. Darcos prétend répondre à la mobilisation qui se poursuit depuis des mois dans le second degré contre les suppressions de postes, pour une amélioration des conditions de la rentrée 2008 et pour une revalorisation des métiers de l'Éducation. Il a multiplié les déclarations allant du baccalauréat unique à un rééquilibrage des séries dans la voie générale. Cependant, le succès de la grève du 15 mai et de la manifestation nationale du 18 mai l'a poussé à une démarche différente de celle utilisée pour la réforme de la voie professionnelle. Au lieu de proposer une « position commune » pour débattre de la mise en œuvre de décisions prises sans concertation préalable, il propose aujourd'hui des discussions dans le cadre de la mission qu'il a confiée à J.-P. de Gaudemar à partir d'un ensemble « d'objectifs et de principes directeurs ».

Le SNES a jugé de l'intérêt des personnels de ne pas refuser cette démarche dès lors :

- qu'elle n'est pas conditionnée ou pilotée par la volonté gouvernementale de réduction de l'emploi public. Si tel était le cas, le SNES en tirerait les conséquences qui s'imposent ;
- qu'elle n'impose pas des solutions préétablies (fusion des séries, modularisation, autonomie accrue des établissements, diminution des horaires élèves, transformation radicale de l'orientation, externalisation de certaines missions des personnels...);
- qu'elle n'induit pas de transformations non débattues des conditions d'exercice de nos métiers ;
- que le calendrier permet une consultation régulière et effective des personnels.

Le texte proposé par le ministre aux organisations syndicales, appelé « *points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée* », permet une entrée dans les discussions qui respecte ces exigences et peut offrir un espace de débat sur les évolutions nécessaires de la classe de Seconde et des voies générales et technologiques. C'est ainsi en particulier que, même si les formulations ne nous protègent pas des coupes budgétaires annoncées qui visent en particulier le lycée, elles n'y font pas référence pour cadrer les discussions.

Dans la version que vous trouverez dans les pages 2 et 3, les passages en italique sont les points les plus importants qui ont évolué entre les deux rencontres du SNES avec le cabinet du ministre.

Le lycée est un élément structurant dans le déroulement de la scolarité des élèves. Il conserve le prestige attaché au fait qu'il délivre le baccalauréat, premier grade universitaire. Mais dans son organisation comme dans ses modes de fonctionnement il doit mieux correspondre aux attentes des lycéens et aux exigences du temps présent. Son évolution est un enjeu majeur pour les élèves, les familles et les enseignants. Aussi est-il apparu nécessaire de rechercher le consensus le plus fort du corps social autour du concept d'un nouveau lycée. Le présent document précise les points de convergence à partir desquels le ministre et les syndicats engageront des discussions sur la réforme du lycée.

OBJECTIFS

1. Garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Aujourd'hui, seuls 45 % des bacheliers inscrits en licence LMD parviennent en troisième année sans redoubler et plus de 20 % des étudiants interrompent leur cursus universitaire au cours des deux premières années. Cet échec prend racine au lycée qui doit mieux préparer ses élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le premier objectif de la réforme du lycée est de contribuer à diminuer par trois en cinq ans le taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur de façon à atteindre l'objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur fixé par le rapport annexé de la loi pour l'avenir de l'école d'avril 2005. *Il est également de promouvoir l'accès aux IUT, STS et CPGE.*

2. Assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée

Près de 15 % des élèves sont obligés de redoubler la classe de Seconde ; l'échec scolaire au lycée et dans l'enseignement supérieur concerne massivement les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. À cela s'ajoute une hiérarchisation implicite des filières générales et technologiques du lycée reproduisant trop directement la hiérarchie sociale. Le second objectif de la réforme du lycée est de réduire le poids des déterminismes sociaux en aidant tout particulièrement les élèves les plus fragiles à réussir leurs études par une offre éducative adaptée.

3. Permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation

Aujourd'hui l'orientation et l'affectation des élèves au lycée ne donnent pas satisfaction, comme en témoignent le taux élevé d'échec dans certaines voies de l'enseignement supérieur, le déséquilibre entre les débouchés réellement offerts par les différentes filières des voies technologiques et générales, le trop grand nombre d'orientations par défaut entraînant, après l'entrée au lycée, trop souvent des sorties précoces et sans qualification reconnue du système scolaire. Le troisième objectif de la réforme du lycée est d'en faire le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens en évitant l'enfermement trop précoce dans des filières par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus grandes des parcours offerts ainsi que par un meilleur accompagnement des élèves.

C'est dans ce cadre que la spécificité de la voie technologique sera prise en compte.

4. Rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements

Aujourd'hui les marges d'autonomie des établissements sont trop réduites pour leur permettre de proposer des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire, au besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens. Le quatrième objectif de la réforme du lycée est de redéfinir, dans le cadre des objectifs et des programmes nationaux, les modalités de fonctionnement des établissements scolaires de façon à installer les conditions d'une amélioration de l'autonomie et de renforcer la capacité des équipes d'enseignants à renouveler l'organisation des enseignements ainsi que l'accompagnement et le suivi des élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

Une nouvelle approche de l'organisation des études pour les lycéens

5. Un nouveau contrat entre le lycée et les élèves

Toutes les conséquences relatives à l'allongement des parcours scolaire des jeunes doivent être tirées : pour un nombre croissant d'entre eux le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe.

6. Un nouveau cadre de travail personnalisé

Le cadre de travail des lycéens doit être renouvelé de façon à rendre possible une plus grande personnalisation des parcours scolaires. Aussi on explorera, pour en tirer parti, les perspectives ouvertes notamment par une modularité de l'enseignement pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage entre élèves et enseignants. Il conviendra ainsi de mieux différencier le temps destiné aux cours proprement dits, de celui qui pourra être consacré au travail sur projet, à la remise à niveau ou à l'approfondissement, et du temps dégagé pour l'accompagnement éducatif.

7. De nouvelles modalités pour la remise à niveau

La remise à niveau des élèves devra se faire selon des modalités plus souples qui seront organisées dans le cadre d'une diversification du temps global de l'élève (temps scolaire et périscolaire) à l'intérieur de l'établissement de façon à ce que le redoublement constitue un ultime recours.

Pour le SNES, il est fondamental d'inscrire le lycée comme un lieu de formation à part entière, avec ses exigences et ses spécificités, et non comme une propédeutique de l'Université à travers, en particulier, la préparation au baccalauréat. **C'est aussi cette conception qui a présidé à l'exigence de faire apparaître dans tout le texte les autres voies du supérieur (IUT, STS et CPGE).**

Les éléments chiffrés sont partiels. Ils laissent entendre que 65 % des bacheliers inscrits en licence seraient en échec total. **En fait si 60 % des bacheliers inscrits en première année de DEUG obtiennent finalement un diplôme du supérieur à l'Université, ils sont 75 % à obtenir un diplôme du supérieur (DEUG, licence, maîtrise ou plus, BTS, DUT...).**

Ces ajouts ne font plus porter à l'orientation la seule responsabilité de l'échec dans les premières années de l'Université et permettent de mieux décrire la réalité. **Le SNES a pesé pour que la voie technologique soit reconnue dans sa spécificité et que la réforme envisagée ne se traduise pas par une fusion ou une dilution dans la voie générale.**

La version initiale parlait d'une « véritable autonomie » et le titre était « donner » au lieu de « rechercher », laissant entendre l'élargissement de l'autonomie actuelle des établissements qui est déjà une réalité.

Le texte initial présentait l'enseignement « modulaire » comme la solution. Il sera nécessaire de définir ce que ce terme recouvre et, surtout, en étudiant autant les limites et les inconvénients en termes pédagogiques et matériels que les possibilités. **Le SNES reste attaché à des séries construites de façon cohérente sans rejeter l'idée de « modules » de soutien, d'aide, d'approfondissement.**

Pour le SNES, il est indispensable de traiter de l'ensemble du temps scolaire du lycéen. Il sera très attentif à ce que la volonté gouvernementale de « récupérer » des postes ne conduise pas à renvoyer l'aide et le soutien à l'extérieur du cours qui serait alors réduit à une transmission frontale.

Une nouvelle organisation des parcours scolaires des lycéens

L'architecture d'ensemble du lycée aura pour finalité de tenir compte à la fois du souhait d'autonomie et d'accompagnement personnalisé exprimé par les lycéens ainsi que de la nécessité d'une plus grande ouverture des établissements vers l'enseignement supérieur. Les pistes suivantes seront explorées.

8. Décloisonnement et spécialisation

Les nouveaux parcours devront prendre appui sur une Seconde de détermination qui sera repensée de façon à conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves sortant du collège tout en organisant l'exploration et la découverte progressives des domaines de spécialisation ou d'approfondissement qui leur seront offertes par le cycle terminal du lycée. *Celui-ci devra proposer aux élèves les savoirs structurants et les différenciations pertinentes pour leur permettre de se spécialiser en vue de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.*

9. Un parcours ajustable aux aspirations, besoins et capacités

La recherche de sens, l'aspiration à l'autonomie personnelle et à la liberté de choix se conjuguent, chez les lycéens d'aujourd'hui, avec le besoin d'accompagnement et la recherche de soutien et de conseil. L'organisation des études au lycée devra davantage tenir compte de l'évolution du rapport que les lycéens entretiennent avec le savoir et les adultes, comme de leur positionnement dans la société. Il faudra veiller à ce que les parcours proposés offrent davantage de souplesse et prennent mieux en compte les aspirations et les besoins des élèves.

10. Des possibilités de passerelles et de réorientation

Enfin il faudra veiller à ce que les réorientations et les changements de parcours soient plus faciles à organiser que dans la situation actuelle du lycée.

Une nouvelle conception du métier d'enseignant

Afin d'accompagner la transformation du lycée, il faut réfléchir à l'évolution en parallèle des pratiques professionnelles des enseignants et à leur reconnaissance en fonction des missions exercées.

11. Installer de nouvelles relations avec les élèves

Les lycéens souhaitent d'autres relations avec leurs enseignants que le cours dont l'importance reste toutefois fondamentale. C'est pourquoi le service des enseignants devra mieux intégrer, *en les articulant*, la diversité des situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, *contribution au suivi et à l'orientation*, préparation méthodologique aux études supérieures.

12. Développer le travail en équipe

Le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires sera développé et reconnu, ainsi que le travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique *dont les missions seront précisées et les modalités de désignation seront interrogées.*

13. S'appuyer sur la liberté pédagogique

Conformément à la loi, la liberté pédagogique des enseignants s'exercera pleinement afin de mettre en place des approches renouvelées de l'enseignement dans un cadre plus souple et plus adapté aux besoins et aux aspirations des lycéens.

14. Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur

La préparation des lycéens à l'enseignement supérieur en termes de méthodologie et d'information sur l'orientation supposera de développer les liens des enseignants de lycée avec l'enseignement supérieur selon des modalités à définir : services partagés, échanges de service avec des enseignants de l'université, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur (universités, *IUT, STS et CPGE*) suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée.

Une modernisation du fonctionnement des établissements

15. Une offre équitablement répartie entre les établissements

Actuellement la carte des options et l'offre éducative, dans les domaines du soutien et de l'approfondissement, sont concentrées de façon aléatoire et ont tendance à accroître les inégalités entre territoires et entre élèves. Une offre équitable doit pouvoir être offerte à toutes les familles.

16. De nouvelles conditions pour l'autonomie

La personnalisation des parcours et l'ouverture du choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies. Pour la mise en œuvre de ces objectifs et des nouvelles modalités pédagogiques induites, les ressources entrant dans l'allocation aux établissements comprendront :
– les horaires d'enseignement définis nationalement.
– les ressources liées aux projets pédagogiques des établissements.
– les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes.

Pour le SNES, la spécialisation doit être progressive et ne pas enfermer les lycéens qui doivent pouvoir changer d'orientation.

Le SNES s'est toujours battu pour l'existence et le maintien de passerelles entre les voies et les séries.

Le SNES demande depuis des mois une discussion sur les évolutions des métiers de l'éducation et leur revalorisation. **Cette réflexion ne peut se limiter aux personnels enseignants en lycée et doit, au contraire, concerner l'ensemble des personnels quel que soit leur lieu d'exercice.**

Les « situations éducatives » listées doivent être conçues en articulation avec le cours et non de façon séparée. **Une réforme du lycée doit s'appuyer sur l'ensemble des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation.** Ainsi la formulation « contribution au suivi et à l'orientation » au lieu de « conseil en orientation » proposé initialement, permet de respecter la mission des CO-Psy.

La reconnaissance du travail en équipes, demandée par le SNES depuis des années est actée. La porte est désormais ouverte à **la remise en cause de la mesure la plus inacceptable concernant le conseil pédagogique** (nomination des membres par le chef d'établissement).

Le SNES a fait acter « les horaires définis nationalement ».

LETTRE DU SNES À XAVIER DARCOS

Indiquant au ministre le cadre dans lequel le SNES participera aux discussions sur le lycée, elle précise les conditions de sa signature.

Monsieur le Ministre,

Le SNES, avec les personnels, vous demande depuis des mois l'ouverture d'un débat sur l'ensemble du système éducatif et sur la revalorisation des métiers de l'enseignement. Vous proposez à notre organisation syndicale la signature d'un texte préalable à l'entrée dans des discussions pour une réforme des voies générales et technologiques du lycée.

La demande d'une signature préalable à l'ouverture d'une discussion est en contradiction avec notre conception du dialogue social et de la négociation. En effet, nous avons toujours préféré une discussion directe marquant aussi clairement les points de divergence que ceux de convergence. Pour autant, syndicat majoritaire dans le second degré, le SNES estime de l'intérêt des personnels qu'il représente et de celui du système éducatif, d'accepter votre proposition de discussion.

Cette décision ne l'empêchera pas de porter dans ce cadre les revendications de nos professions et de continuer à mener en outre et en complémentarité toutes les actions nécessaires à la mise en place d'une politique éducative qui soit enfin à même de relever les défis posés au système éducatif.

Une réflexion aujourd'hui sur le lycée ne vous dispensera pas de répondre aux exigences des personnels en matière de conditions de travail, de revalorisation, de statuts. Le SNES vous rappelle l'urgence de mesures significatives de revalorisation de nos professions qui doivent concerner toutes les catégories quel que soit leur lieu d'exercice (collège, lycée, CIO). Résolument opposé à toute politique qui conforterait ou justifierait le tri social et reviendrait sur les progrès réalisés en matière de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, c'est sans naïveté et avec détermination que le SNES apportera sa contribution à la réflexion sur l'organisation structurelle et pédagogique du lycée général et technologique. Cette dernière imposera des exigences en matière de dotations des établissements et d'offre éducative. Le SNES sera, à ce titre, très attentif aux arbitrages budgétaires de cet été et ne transigera pas sur l'exigence que la réforme ne soit pas pilotée par la volonté gouvernementale de justifier la réduction des moyens. Si tel était le cas, il en tirerait immédiatement les conséquences qui s'imposent.

Le SNES interviendra dans la plus grande transparence et sera très attentif à ce que, à toutes les étapes, les personnels soient informés et consultés, et à ce que leur expression soit entendue. Soyez, Monsieur le Ministre, assuré de la détermination du SNES à poursuivre son action pour une véritable politique éducative ambitieuse.

Le 6 juin 2008

Qui a signé ?

- Le **SNES-FSU** (Syndicat national des enseignements du second degré-FSU) ;
- le **SGEN-CFDT** (Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique-CFDT) ;
- le **SNALC-CSEN** (Syndicat national des lycées et collèges) ;
- le **SE-UNSA** (Syndicat des enseignants-UNSA) ;
- le **SNEP-FSU** (Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public-FSU) ;
- le **SNPDEN-UNSA** (Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale-UNSA) ;
- et **ID-FAEN** (Indépendance et direction-FAEN).

Pour en savoir plus

- Quelques éléments statistiques pour la réflexion sur l'avenir du lycée : <http://www.snes.edu/spip.php?article14093>
- Fiches lycées remises au ministre : <http://www.snes.edu/spip.php?article14079>
- Haro sur le baccalauréat ? <http://www.snes.edu/spip.php?article12600>
- Le point sur les lycées <http://www.snes.edu/spip.php?article14065>